



FICHE PRATIQUE BRESIL



INFORMATIONS GENERALES



- ✓ **Nom officiel** : République fédérative du Brésil
- ✓ **Chef de l'Etat** : Michel Temer
- ✓ **Régime politique** : République fédérale présidentielle
- ✓ **Langue officielle** : Portugais
- ✓ **Densité de population** : 24 hab./km²
- ✓ **Religions** : catholiques (68 %) ; évangéliques (20 %)
- ✓ **Taux de change** : 1 EUR = 3,9261 BRL et 1 BRL = 0,2547 EUR (janvier 2018)
- ✓ **PIB** : 1 753 Md€ (7^{ème} rang mondial)
- ✓ **Indice de Développement Humain (IDH)** : 0,730 (85^{ème} rang mondial)
- ✓ **Fête nationale** : 7 septembre (déclaration d'indépendance le 7 septembre 1822)
- ✓ **Extension internet** : .br

INFORMATIONS VOYAGE

DECALAGE HORAIRE AVEC PARIS :

- -5 heures d'avril à fin octobre ;
- -4 heures en mars ;
- -3 heures de novembre à fin février.

NOMBRE D'HEURES DE VOL (DIRECT) : 11h30

BUDGET APPROXIMATIF POUR LE VOL (ALLER-RETOUR) : 1 000 - 1 100€

CLIMAT :

Le climat du Brésil comprend un large éventail de conditions météorologiques diverses, pouvant varier radicalement d'un État à l'autre. Néanmoins, la plupart du pays est considéré comme tropicale. Le Brésil ne possède pas moins de cinq principaux types climatiques : tropical, équatorial, semi-aride, tempéré et subtropical. La grande variété des conditions climatiques produit des environnements sensiblement différents en fonction des régions : ces environnements vont des forêts équatoriales situées dans le nord aux déserts semi-arides du nord-est, en passant par les savanes tropicales au centre et les forêts à climat tempéré au sud.

FORMALITES D'ENTREE ET DE SEJOUR :

Les ressortissants français n'ont pas besoin de visa pour tout séjour d'affaires (activité non rémunérée) de moins de 90 jours par semestre, à partir de la date de débarquement.

Sont considérés comme des séjours touristiques et d'affaires :

- séminaires, conférences, congrès ;
- compétitions sportives et concours artistiques, sans rémunération au Brésil et sans billetterie ;
- réunions ;
- signatures de contrats ;
- visites à des entreprises ;
- contrôles financiers ou administratifs ;
- prospections commerciales ;
- achats de produits.

Pour entrer sur le territoire il suffit de présenter le passeport valable au moins 6 mois à compter de la date d'entrée, celui-ci doit comporter 2 pages libres, le billet d'avion aller/retour, et un justificatif de moyens de subsistance (carte bancaire ou espèces).

Au delà de 90 jours ou si vous ne faites pas partie des pays exemptés, il faut un visa.

Le visa « VITEM II » peut être accordé à l'étranger qui voyage au Brésil sans y percevoir de rémunération de source brésilienne, pour :

1. participer à une réunion ;
2. signer un contrat ;
3. visiter une entreprise ;
4. entreprendre un contrôle financier ou administratif ;
5. acheter des produits ;
6. effectuer une prospection commerciale ;
7. participer à une exposition ou à une foire ;
8. conclure une adoption internationale ;
9. tournages.

Le visa d'affaires est délivré en 6 jours ouvrables.

SANTE (VACCINS OBLIGATOIRES, PRECAUTIONS PARTICULIERES) :

Il est recommandé :

- d'être à jour des vaccinations selon les indications du calendrier vaccinal français, en particulier pour diphtérie, tétanos, poliomyélite, rougeole, hépatite B ;
- contre la fièvre jaune, de se conformer aux obligations vaccinales émises par le ministère de la santé brésilien, de se faire vacciner pour un séjour dans une zone d'endémicité ;
- contre le paludisme dans les zones d'endémicité et contre les piqûres d'insectes dans l'ensemble du pays, de prévoir et de respecter les mesures de protection ;
- contre l'hépatite A et contre les infections invasives à méningocoque, de se faire vacciner quelle que soit la durée du séjour ;
- de respecter les mesures d'hygiène concernant notamment le risque diarrhéique et les infections sexuellement transmissibles.

Pour plus d'informations : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/bresil/>

INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ

LA VEILLE INTERNATIONALE DU POLE HIPPOLIA :

La veille internationale mise en place par le Pôle Hippolia compile des informations macro-économiques, des données filière équine ainsi que des témoignages d'experts sur des marchés équestres étrangers. Envoyée mensuellement, cette veille permet de prendre connaissance des tendances des marchés étudiés.

Plus d'informations en cliquant [ici](#).



LES LIENS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE LA FILIERE EQUINE DU PAYS :

- Confederacao Brasileira de Hipismo
<http://www.cbh.org.br/>
- Universidade do cavalo
<http://www.universidadedocavalo.com.br/>
- Global Equus
<http://www.globalequus.com.br/#!empresa/c18bc>
- Expo Cavalos
<http://expocavalos.com.br/>

LES FORMALITES A L'EXPORT

EXPORTATION D'UN EQUIDE :

Dans la majorité des cas l'exportation d'un cheval depuis la France vers l'étranger ne nécessite pas de formalités administratives auprès du SIRE. Trois exceptions existent pour les races Pur sang, Pur sang Arabe et Trotteur Français.

Pour les autres, des formalités sanitaires sont souvent à réaliser, et nécessitent l'intervention d'un vétérinaire.

Plus d'informations en cliquant [ici](#).



TAXES A L'IMPORTATION DANS LE PAYS :

	Droits de douane (ou TEC*)	COFINS	PIS
Chevaux de sport et d'élevage	entre 0% et 2%	9,65%	2,10%
Semences	0%	jusqu'à 10,65%	2,10%
Articles de sellerie et cuirs	20%	9,65%	2,10%
Textiles	35%	10,65%	2,10%
Aliments	8%	9,65%	2,10%
Produits vétérinaires	entre 2% et 14%	entre 10,65% et 14,30%	entre 2,10% et 2,76%

* TEC : Tarif Extérieur Commun

COFINS : Contribution au financement de la sécurité sociale

PIS : Contribution aux programmes d'intégration sociale

Attention !

Au Brésil en terme de taxation il n'y a pas que les impôts d'importation.

D'autres taxes sont applicables une fois l'impôt d'importation acquitté :

Impôt d'importation (II) qui correspond au TEC Mercosur (sauf exceptions)

II = TEC (%) * valeur en douane CIF

Impôts fédéraux :

IPI = taux IPI (%) * (valeur en douane + II)

PIS-COFINS-importation (contributions sociales).

PIS et COFINS = taux * valeur douane CIF

Impôts des Etats (circulation marchandises) : ICMS (varie de 0 à 25% – 18% en général à São Paulo)

ICMS = taux (%) * (valeur douane + II, IPI, PIS, Cofins et autres dépenses douanières) / (1-taux)

TARIF APPROXIMATIF DU TRANSPORT POUR LES CHEVAUX :

❖ **Tarif 1 Paris – Viracopos** : environ **20 500€** pour une stalle de 3 chevaux.

Incluant	N'incluant pas
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tests sanitaires export avec protocole EXPADON ; ✓ Quarantaine ; ✓ Envoi de sang au laboratoire ; ✓ Frais vétérinaires ; ✓ Certificats sanitaires complétés + déplacement DDSPP ; ✓ Assistance aéroport, douane ; ✓ 1 convoyeur + billet retour ; ✓ Fret aérien pour une stalle/3 chevaux ; ✓ Frais de compagnie ; ✓ Agency fees. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Frais de pré tests ; ✗ Maréchal ferrant, vaccinations, et autres soins...; ✗ Transport jusqu'à Paris ; ✗ Les frais à l'arrivée ; ✗ L'assurance des chevaux.

❖ **Tarif 2 (via Amsterdam)** :

1 cheval (en groupage avec 2 autres) 9 600€
 3 chevaux (une stalle) 23 800€

Incluant	N'incluant pas
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 jours de quarantaine ; ✓ Frais du laboratoire pour tests nécessaires à l'exportation ; ✓ Frais du vétérinaire pour les prélèvements liés à l'exportation (estimés) ; ✓ Déplacement de l'agent à la DDPP pour signature des certificats sanitaires ; ✓ Acheminement par route du site de quarantaine à l'aéroport d'Amsterdam ; ✓ Fret aérien d'Amsterdam à Buenos Aires ; ✓ Taxes aériennes ; ✓ Salaires et billets de l'accompagnateur ; ✓ Opérations de douane ; ✓ Equipement des chevaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Acheminement par route du lieu de stationnement des chevaux au site de quarantaine ; ✗ Assurance des chevaux ; ✗ Frais à l'arrivée à Buenos Aires ; ✗ Tous les frais non mentionnés dans « Incluant ».

Attention : Ces tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif puisque les prix dépendent d'un certain nombre de paramètres. Ils seront remis à jour à chaque nouvelle demande. Ces données correspondent à des chevaux de gabarit "standard".

LE LIEN VERS LA FICHE PAYS BRESIL DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

<http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ci-resinter-fi-bresil.pdf>

LE LIEN VERS LA FICHE RISQUE PAYS DE LA COFACE :

<http://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Bresil>

LIENS VERS EXPADON POUR LES PROTOCOLES SANITAIRES :

→ Chevaux : <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/docs/certificat/BREQNOV17@.pdf>

→ Semence : <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/docs/certificat/BRSPCAOU11@.pdf>